

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

Fonctions de management

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal(*) relatif à la pondération des fonctions de management et d'encadrement dans les services publics fédéraux et fixant leur traitement.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal(*) relatif à la pondération des fonctions de management et d'encadrement dans les services publics fédéraux et fixant leur traitement.

Les traitements liés aux classes 1 et 2 n'ont pas été modifiés. Les traitements des autres classes ont été établis de manière à offrir une différence variant entre 12 et 20% entre eux selon les classes et à présenter une réduction procentuelle par rapport aux traitements actuels de 4 à 20%.(*) modifiant l'arrêté royal du 11 juillet 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe